

## CONSEIL DE FACULTE

### Procès-verbal de la séance du 29 avril 2019

---

#### Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 04/03/2019
3. Calendrier universitaire 2019/2020
4. Maquettes 2019/2020
  - Licences
  - Masters
5. Règlements d'examens 2019/2020
  - Licences
  - Masters
6. Renouvellement DU 2019/2020
7. Regroupement bibliothèques de droit (à la demande de Mme LACAULE)
8. Demande d'acquisition des annales de la Faculté de Droit volume 11
9. Divers

#### Etaient présents :

##### Membres de droit et invités :

Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

M. Daniel AEBY, représentant de la CCI Alsace Eurométropole

Mme Bénédicte GIRARD, Professeur, Vice-doyen Licence Droit

Mme Sylvie LACAULE, suppléante de Mme Martine GEMMERLE, directrice du SCD

M. Bruno TRESCHER, Maître de conférences, Vice-doyen filière AES

Mme Fabienne GERARD, Chargée de gestion administrative et financière

Membres élus :

Collège A

Mme Aude BOUVERESSE, Mme Peggy DUCOULOMBIER, M. François DUQUESNE, M. Raphaël ECKERT, M. Christophe GODLEWSKI, Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD, Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, M. Etienne MULLER.

Collège B

M. Catherine BIERENT, M. Arnaud DURANTHON, M. Nicolas GILET, M. Patrice HILT, Mme Céline PAUTHIER, Mme Delphine PORCHERON, M. Pierre SCHAEFFER, Mme Christel SIMLER.

Collège des BIATSS

Mme Astrid HATT  
M. Nicolas KELLER

Collège des Etudiants

AED/Club AES  
Mme Lola KIEFER, M. Stéphane ROESZ,

MédiaDroit :

M. Anthony KOEHNE, Mme Sonia HOUAMDI, M. Felix JACKSON.

UNI

Personnalités extérieures :

M. Cédric LUTZ-SORG, représentant de M. Christophe DARBOIS, Bâtonnier de l'Ordre des avocats,  
Mme Antonia CALDERODI-LOTZ, suppléante de M. Daniel SCHEID, représentant de la chambre départementale des notaires du Bas-Rhin,  
M. Xavier FAESSEL, Président du Tribunal Administratif de Strasbourg,  
Mme Laora TILMAN, représentant M. Thierry GHERA, Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg,  
M. Hervé THOMAS, représentant de la Chambre départementale des huissiers du Bas-Rhin.

**Avaient donné procuration :**

Membres élus :

Collège A

Mme Caroline KLEINER à M. Etienne MULLER

Collège B

Collège des BIATSS

Collège des Etudiants

AED / Club AES :  
Mme Lina BELHAJ SAIF à M. Stéphane ROESZ,

MédiaDroit :

Mme Louise JUNG à Mme Sonia HOUAMDI,  
Mme Salomé GSELL à Mme Sonia HOUAMDI,

**Etaient excusés :**

Membres de droit et invités :

Membres élus :

Collège B

Personnalités extérieures :

M. Yann JEANNERET, représentant de l'Ordre des Experts Comptables

**Etaient absents :**

Membres de droit et invités :

M. Emanuel CASTELLARIN, Directeur de la Fédération de recherche

Membres élus :

Collège A

Collège B

M. Salim ZEIBAK, Maître de conférences

Collège des BIATSS :

Collège des étudiants :

AED / Club AES :

M. Anthony CARDINAUX.

MédiaDroit :

M. Victor BLANLOEIL,  
Mme Hortense KROPP,  
M. Raphaël LAURAIN,  
M. Olivier TRARBACH,  
Mme Emmanuelle TRAUZZOLA.

Uni :

M. Jean-Philippe JUNG

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace

Mme Catherine GRAEF-ECKERT, suppléante de M. Olivier BITZ, Représentant de l'Eurométropole de Strasbourg

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants, présents ou représentés	31

Madame le Doyen, Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, ouvre la séance à 10h00.

Madame le Doyen adresse ses vifs remerciements à M. Xavier FAESSEL pour sa présence au sein du Conseil de la Faculté dès sa prise de fonction en qualité de président du Tribunal Administratif de Strasbourg. Il succède à Mme Danièle MAZZEGA que Madame le Doyen tient également à remercier pour sa disponibilité auprès de la Faculté de droit. M. Xavier FAESSEL se dit très heureux de cet accueil et souhaite que la collaboration entre le Tribunal Administratif et la Faculté de Droit se poursuive, d'autant qu'il est très attaché à la Faculté, ayant été un de ses anciens étudiants.

### **1. Informations du doyen**

- ITI

Les ITI ont été mis en place pour les instituts qui souhaitent lier formation et recherche. Actuellement quatre parcours de la faculté ont manifesté leur intention de participer. Il s'agit des mentions suivantes :

- Mention Histoire du Droit et des Institutions -> ITI Makers,
- Mention Droit européen parcours droit des produits de santé -> ITI Médicament,
- Mention Droit de l'environnement et DU pollutions et nuisances -> ITI ISY (Institute for Sustainability - Research, Education and Transfer for Sustainable Socio-Ecosystems),
- Mention AES parcours Droit des énergies renouvelables -> ITI ISY.

- Parcours santé

Une grande réforme des études de santé est en cours. Madame le Doyen précise que toutes les informations qui suivent sont encore néanmoins susceptibles d'évolution, dans l'attente du texte réglementaire.

Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et le Ministère de la Santé ont lancé un vaste programme de réforme des études de santé. En ce qui concerne le premier cycle, le changement essentiel réside dans la suppression de la PACES. L'accès aux études de médecine, maïeutique, pharmacie et odontologie se fera désormais par le biais d'épreuves d'admission, qui porteront sur des compétences transversales.

Ces épreuves seront accessibles aux étudiants ayant, dans certaines conditions, obtenu au moins 60 ECTS, dont 10 au moins dans des disciplines de santé. Ces 60 ECTS pourront être obtenus dans le cadre d'une année dédiée (portail santé) ou dans le cadre d'une première année de licence avec mineure santé.

Le décret actuellement en préparation devrait nous imposer d'organiser des licences avec mineure santé, auxquelles seront réservées au moins 30% des places en études de santé (soit entre 150 et 200 places environ).

L'université doit donc mettre en place des licences avec mineure santé dont :

- la 1<sup>e</sup> année préparera à la fois à la poursuite en 2<sup>e</sup> année de licence et à l'admission en études de santé
- la 2<sup>e</sup> année accueillera des étudiants issus de la 1<sup>e</sup> année ou issus du portail ; elle préparera à une 3<sup>e</sup> année (a priori sans mineure santé) et à l'admission en études de santé.

Madame le Professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD demande si l'examen et le numerus apertus seront identiques pour les deux voies et si la 2<sup>ème</sup> année de médecine sera identique en fonction de la voie choisie car les étudiants n'auront pas les mêmes bases.

Madame le Doyen répond que les modalités d'examen seraient possiblement différentes pour les 2 voies, sachant qu'un quota d'étudiants devant réussir en provenance de « mineure santé » serait fixé. A l'heure actuelle, la mention droit semble être le 3<sup>ème</sup> choix des étudiants ayant échoué en première année commune aux études de santé (PACES). Par ailleurs, des modifications considérables sur le contenu des programmes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année des études de santé doivent être examinées par les instances compétentes.

Madame le Doyen précise que l'ambition de cette réforme est d'élargir le mode de recrutement des futurs professionnels de santé.

- Dotation de Me RUHARD

Une dotation de 20 000 € a été faite en faveur de la Faculté de Droit. Le donateur, Maître RUHARD, a défini lors d'un entretien avec Madame le Doyen que cette dotation sera apportée sous forme de bourse d'études. Le souhait de Me RUHARD est que sa donation vienne soutenir les études d'un étudiant en Licence. Cette somme sera donc versée par la Fondation de l'Université selon la procédure habituelle d'attribution des bourses.

- Hommage au Professeur Robert Kovar

Les opuscules, sous forme d'un petit recueil de 50 pages, contenant les interventions et les allocutions prononcées à l'occasion de l'hommage au professeur Robert KOVAR ont été édités par le CEIE et par la Faculté de Droit. Mme le Professeur Aude BOUVERESSE remercie la DALI pour avoir imprimé rapidement et efficacement ces opuscules à un prix très compétitif. Une centaine d'exemplaires ont été imprimés pour la somme de 114€ et ils sont de très bonne qualité.

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 04/03/2019**

Mme le Professeur Jocelyne LEBLOIS-HAPPE souligne qu'une coquille est apparue dans son nom qui n'a pas été correctement orthographié dans le procès-verbal du 04/03/2019.

- En l'absence de demandes de modification, le procès-verbal du 04/03/2019 est adopté à l'unanimité.

## **3. Calendrier universitaire 2019/2020**

Madame le Doyen informe que le calendrier 2019/2020 reprend globalement la configuration de celui qui est actuellement en vigueur, et qu'il s'inscrit dans les exigences de l'Université.

M. le Professeur Raphaël ECKERT souligne qu'étant donné la très grande concentration d'épreuves en Master 1, il serait opportun de déplacer les épreuves orales. Il propose de rajouter une 3<sup>ème</sup> semaine exclusivement consacrée aux oraux, sous réserve que les enseignants-chercheurs soient d'accord.

Mme PAUTHIER souscrit complètement à cette idée, d'autant que les oraux sont des moments stressants pour les étudiants et la multiplicité actuelle des épreuves écrites et orales est très lourde pour eux.

Madame LEBLOIS-HAPPE indique que la difficulté se pose aussi au semestre 1, mais que ce serait concevable de l'appliquer au semestre 2.

M. Nicolas KELLER acquiesce en précisant que cela simplifierait l'organisation administrative puisque les notes sont rendues directement après les oraux.

Madame le Doyen est favorable à la proposition de M. ECKERT et confirme que les conditions seraient ainsi assouplies en amont pour les révisions des étudiants.

Madame Lola KIEFFER souscrit également à cette proposition, précisant que cela soulagerait beaucoup les étudiants.

Madame HAGUENAU-MOIZARD pense aussi que c'est une excellente chose.

Madame Astrid HATT affirme que l'idée est bonne, mais qu'il faut se poser la question pour le semestre 1.

M. le Professeur Etienne MULLER, Vice-doyen chargé des Masters Droit, reste pour sa part prudent et suggère de tester ce nouveau dispositif dans un premier temps sur le semestre 2. Si le résultat est probant, cette nouvelle organisation pourrait alors être étendue au semestre 1 et le calendrier modifié en conséquence.

Aussi, Madame le Doyen propose qu'une 3<sup>ème</sup> semaine d'examens soit réservée aux oraux en Master 1 et Licence Droits européens pour le seul second semestre.

Madame le Professeur Peggy DUCOULOMBIER, Vice-doyen chargée des relations internationales, apporte une réserve pour les étudiants en Erasmus, car ce nouveau dispositif rallongerait la période pour eux. Un règlement d'examen pour les Erasmus étant en cours d'élaboration, elle va étudier comment cette disposition peut être intégrée.

Madame le Doyen propose au Conseil de Faculté de voter cette modification de calendrier, sous réserve qu'elle s'intègre bien dans le programme Erasmus.

- Les membres du Conseil de faculté se prononcent à l'unanimité en faveur de la modification du calendrier 2019/2020.

#### **4. Maquettes 2019/2020**

##### **. Licences**

Madame le Doyen propose des modifications du fait que, contrairement aux dispositions en vigueur depuis l'arrêté de juillet 2018, le parcours Droit ne remplit pas l'obligation du volume d'heures de formation. Il convient donc de se mettre en conformité avec ces dispositions. Néanmoins, en raison de l'ampleur de l'évolution, celle-ci ne peut être raisonnablement envisagée que par étape. En outre, la sélection Master 1 prend effet en septembre 2020 et un certain nombre d'étudiants ont manifesté le souhait de prendre une option supplémentaire afin d'élargir le choix des mentions en M1.

Deux mesures sont proposées pour le moment afin de répondre à ce besoin :

- la première mesure est de rehausser les cours magistraux dispensés dans le cadre de la Licence Droit et AES de 32 à 33 heures. Fondamentalement, cela change assez peu les choses car très souvent les enseignants vont au-delà de ce quota d'heures pour terminer leurs enseignements, et d'un point de vue logistique, les amphis sont déjà réservés sur un créneau horaire large. En terme financier, cela correspond à environ 140 HTD que la composante peut assumer.
- la deuxième mesure est de permettre aux étudiants en 3<sup>ème</sup> année de licence Droit de choisir trois matières parmi les matières de l'UEO 7 au semestre 6 car il leur offre plus d'options avec des matières importantes pour pouvoir ouvrir leurs choix. Le but est de passer de 2 à 3 options.

Madame HAGUENAU-MOIZARD tient à faire part au Conseil de Faculté qu'un certain nombre de professeurs portent une réflexion sur les 1500 heures présentiellees pour les Licences. L'ajout d'une 10<sup>ème</sup> séance de TD serait envisagé dans ce cadre.

Madame le Doyen note qu'il faut effectivement réfléchir aux conditions de mise en place du renforcement de la méthodologie si essentielle aux étudiants et qui permettront de se mettre en conformité avec les exigences règlementaires.

#### . Masters

Madame le Doyen indique qu'il s'agit du prolongement de ce qui a été annoncé lors du précédent Conseil de Faculté.

M. Etienne MULLER précise que de nouveaux parcours ont été ouverts dans les mentions Droit pénal et sciences criminelles et Droit international puisque qu'ils ont obtenu un avis favorable de la part de la Commission ad-hoc.

Des modifications et des aménagements ponctuels touchent les autres Masters en fonction des bilans des conseils de perfectionnement.

Madame le Doyen soumet au Conseil de Faculté le vote des maquettes Licences et Masters.

- Les membres du Conseil de faculté se prononcent à l'unanimité en faveur des maquettes des Licences et Masters.

## **5. Règlements d'examens 2019/2020**

### . Licences

Madame le Doyen annonce qu'il y a deux sortes de modifications : externe et interne.

Les modifications externes résultent des modifications des MECC (Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences) votées cette année par la CFVU pour l'année à venir. Elles sont intégrées stricto sensu dans nos règlements d'examen. Il a donc été ajouté :

- au point 1.9 : « par exception, l'étudiant peut renoncer à la compensation ... »
- à l'Article 2.1 : reprise des dispositions particulières votées en CFVU (inscriptions supplémentaires au-delà de la 6<sup>ème</sup> inscription)

Les modifications internes portent sur :

- l'Article 2.2 (OUI SI) : Madame le Doyen fait lecture de la nouvelle proposition, conforme au vote de la CFVU de septembre 2018.
- l'Article .3.1 : sur les modalités d'examens. Il est proposé la formulation suivante : « dans les unités d'enseignements fondamentaux des semestres 5 et 6 lors de l'inscription pédagogique, l'étudiant choisit parmi les deux matières de travaux dirigés, une épreuve pratique et une épreuve théorique.

Madame LEBLOIS-HAPPE intervient pour savoir si les étudiants choisiront encore ou pas à l'avance.

Madame HATT répond que les étudiants devront faire leur choix au moment de l'inscription pédagogique pour la 3<sup>ème</sup> année licence Droit. Par contre en 2<sup>ème</sup> année de droit c'est l'enseignant qui pourra choisir la nature du sujet.

Madame LEBLOIS-HAPPE demande pourquoi le choix ne peut pas être supprimé en L3.

Madame le Doyen répond que le nombre d'options et les moyens logistiques ne le permettent pas.

Madame HAGUENAU-MOIZARD précise que ces modifications sont obligatoires pour faire tenir les examens en deux semaines étant donné le nombre important de matières.

Mme HATT explique qu'en raisonnant en termes de matières, pour 10 matières au semestre 6, il faudrait organiser 10 fois 3 heures. En raisonnant en termes d'épreuves, une épreuve pratique et une épreuve théorique suffisent car il ne faudrait plus que 2 fois 3 heures.

M. ECKERT rajoute que, pour les étudiants, préparer une épreuve pratique et une épreuve théorique avait néanmoins un intérêt pédagogique.

Mme le Professeur Bénédicte GIRARD, vice-doyen chargé des Licences Droit, observe que cette préparation est difficile en seulement 9 séances de TD.

Par ailleurs, Madame le Doyen relève que le règlement d'examens en Droits européens prévoit que certaines matières feront l'objet d'un examen terminal oral selon les souhaits des responsables des enseignements.

Madame Lola KIEFER remarque qu'il n'y aucune épreuve orale pour les semestres 5 et 6 en licence droits européens.

Madame HATT précise que cela vient du fait qu'il n'y aucune matière spécifique de Droits européens.

#### . Masters

M. MULLER indique que les modifications pour les Masters sont certes nombreuses, mais ponctuelles. Elles sont issues des adaptations décidées au sein des conseils de perfectionnement.

M. MULLER informe d'une coquille dans le règlement d'examen du Master 2 DPSC Criminologie : page 3, 7<sup>ème</sup> ligne en partant du bas, il faut remplacer « entre le 20 juin et le 5 juillet » par « durant les deux dernières semaines du mois de juin ».

Madame le Doyen propose au Conseil de Faculté d'adopter les règlements d'examens pour l'ensemble des formations diplômantes de la faculté (capacité en droit, licences, licences professionnelles, masters et double diplômes).

- Les membres du Conseil de faculté adoptent à l'unanimité les règlements d'examens pour l'ensemble des formations diplômantes de la faculté (capacité en droit, licences, licences professionnelles, masters et double diplômes).

## 6. Renouveau DU 2019/2020



Madame le Doyen propose le renouvellement des DU tout en informant de quelques modifications pour certains.

- des modifications toucheront le règlement d'examen du DU Clinique des droits de l'Homme, ainsi que la maquette avec l'introduction de matières supplémentaires pour renforcer ce diplôme.
- Le DJCE (Diplôme de Juriste Conseil en Entreprise) va être étendu à partir de la Licence 3 avec les modifications appropriées.
- Pour le DU Pollutions et Nuisances, compte tenu du fait que les enseignements sont dispensés à partir de la licence, les droits de base seront fixés sur la Licence et non plus sur le Master.
- le CEIFAC sera en principe dispensé en formation continue mais il apparaît nécessaire d'en faire part aux membres du Conseil de Faculté.
- Le DU Droit Société et Pluralité des Religions est inchangé.
- le DU Terminologie juridique anglaise, voit une forte augmentation du nombre d'inscrits cette année.

Madame HAGUENAU-MOIZARD, responsable de ce DU, souhaite que les boursiers soient exonérés d'office. M. Nicolas KELLER précise que l'étude des dossiers est faite individuellement même pour les boursiers car il faut notamment vérifier qu'il y a assez d'inscrits pour l'autofinancement.

Madame le Doyen propose au Conseil de Faculté de voter le renouvellement des DU.

- Les membres du Conseil de faculté se prononcent à l'unanimité en faveur du renouvellement des DU.

## **7. Regroupement bibliothèques de droit**

Madame Sylvie LACAULE, suppléante de Mme Martine GEMMERLE, directrice du Service des Bibliothèques, présente le projet de regroupement de la bibliothèque de la Faculté de droit avec les collections juridiques en place à l'Alinéa. La bibliothèque de recherche juridique n'est pas concernée par ce projet. Se côtoieront alors, dans deux bâtiments contigus, à l'Alinéa une bibliothèque de droit accompagnant l'enseignement et à l'Escarpe une bibliothèque de recherche juridique.

Il s'agit de donner à l'avenir plus de lisibilité à la documentation juridique, plus de places assises aux étudiants et d'aménager des espaces variés répondant aux nouveaux usages de travail.

Madame Delphine Munier, chargée de mission, travaille spécifiquement sur ce projet d'intégration de bibliothèques, et est en contact avec les élus étudiants. Une enquête sera d'ailleurs mise en place auprès des étudiants et des enseignants pour déterminer leurs besoins et accompagner la pédagogie.

Le calendrier de ce regroupement est dépendant de la date d'ouverture du Studium prévue au dernier trimestre 2020. L'objectif est d'ouvrir la nouvelle bibliothèque Alinéa, vidée de ses collections LSH et sciences, dans les 6 mois suivants l'ouverture du Studium. Le transfert la bibliothèque de la Faculté de Droit à l'Alinéa serait effectué au courant du 1<sup>er</sup> semestre 2021, si les délais de livraison du Studium sont tenus.

Une période de transition entraînant une fermeture momentanée des services, est à prévoir le temps des divers aménagements et déménagements.

Madame LACAULE attire l'attention sur deux points. Le premier concerne les copieurs en libre-service qui sont situés actuellement dans la bibliothèque à la Faculté de Droit. Leur utilisation étant avérée, il semble nécessaire de les garder sur place. Le deuxième point est que le départ de la bibliothèque entraîne la disparition d'un lieu de travail pour les étudiants au sein de la Faculté. Ce point doit être discuté pour

savoir comment pallier ce manque, notamment en réfléchissant à la possibilité d'ouvrir une ou plusieurs salles de travail sans documentation.

Madame LEBLOIS-HAPPE, dans un souci environnemental, demande s'il y a possibilité d'accueillir des scanners plutôt que des photocopieurs.

Madame LACAULE précise que les copieurs actuellement mis à disposition des étudiants sont multifonctions et qu'ils scannent également.

M. ECKERT interroge sur l'affectation des espaces libérés par la bibliothèque de la Faculté de Droit, en l'occurrence la création de salles de cours affectées exclusivement à la Faculté. Par ailleurs, certains doctorants ont également émis le souhait d'un projet de création d'un pôle « moot-court », il serait donc opportun de réfléchir à un espace dédié en ce sens.

Madame le Doyen informe qu'une réflexion est déjà entamée sur le devenir du 2<sup>ème</sup> étage libéré par le futur déménagement de la bibliothèque, et qu'elle sera présentée à l'Assemblée de Faculté fin mai.

Madame LEBLOIS-HAPPE indique que l'IEJ a également besoin de salles et qu'il est nécessaire de l'associer à cette réflexion.

Madame le Doyen remercie Madame LACAULE pour la présentation de ce projet et comprend que le sujet de salles de cours suscite de nombreuses interrogations, d'autant qu'il faut aussi tenir compte de la destruction programmée du Platane dans lequel la Faculté de Droit occupe 10 salles à temps plein.

M. Stéphane ROESZ demande si une ouverture de l'Alinéa est prévue le dimanche et si sa capacité d'accueil sera augmentée.

Madame LACAULE répond que, dans un premier temps, seul le Studium sera ouvert le dimanche.

L'offre de places assises augmentera de 65 unités et des places supplémentaires seront offertes suite à la suppression de rayonnages.

#### **8. Demande d'acquisition des annales de la Faculté de Droit volume 11**

Le volume 11 des annales de la Faculté de Droit a été rédigé en hommage à Madame Dorothée Meyer.

Madame DUCOULOMBIER souhaite l'accord du conseil pour acquérir 50 exemplaires de cet ouvrage dont la rédaction a été dirigée par Madame HAGUENAU-MOIZARD et Madame GAZIN. Le processus est très lourd, mais le résultat est probant et récompense tous les efforts fournis. Cet ouvrage sortira très prochainement aux PUS (Presses de l'Unistra). De plus, le tarif de ces annales est très attractif puisque l'achat est de 12,40 € l'unité.

Madame DUCOULOMBIER rappelle que nous avons acquis 2 ans auparavant le volume 10. Ces volumes, au rayonnement scientifique, sont généralement offerts aux délégations, notamment étrangères, et aux personnalités.

Madame HAGUENAU-MOIZARD souligne que ce travail a été également réalisé avec le soutien de Madame DUCOULOMBIER qui est la directrice de collection.

M. Arnaud DURANTHON propose un achat systématique d'un certain nombre de volumes dans cette collection.

Madame le Doyen répond qu'il est important que le Conseil de Faculté soit d'abord consulté avant toute acquisition, comme pour toute autre dépense.

Il est proposé au Conseil de Faculté de voter l'acquisition de 50 exemplaires du volume 11 des annales.

- Les membres du Conseil de faculté se prononcent à l'unanimité en faveur de l'acquisition de 50 exemplaires du volume 11.

## **9. Divers**

- Retours sur les divers concours

### **Concours JESSUP**

Madame le Doyen invite Madame le Professeur Andréa HAMANN pour venir présenter le concours Jessup. Madame HAMANN souligne le grand succès de nos étudiants lors du concours Jessup, qui est le plus grand concours en droit international avec près de 80 pays participants. Tout d'abord il y a une phase nationale lors de laquelle participent environ 30 universités. A l'issue, seule la meilleure équipe participe à la phase internationale qui se déroule à Washington aux Etats Unis. Cette année, l'équipe de Strasbourg a accédé à la phase internationale, après avoir vaincu l'équipe de Sciences Po Paris en demi-finale et malgré le fait de s'être inclinée devant Paris 2. Mais l'organisation qui administre la phase internationale a tellement été impressionnée par l'équipe de Strasbourg, qu'elle l'a invitée à participer à la phase internationale.

Le voyage de cette équipe a connu de nombreux rebondissements, notamment le refus de l'entrée sur le sol américain du coach iranien de l'équipe ou encore la faillite de la compagnie aérienne la veille du départ, avec laquelle l'équipe de Strasbourg devait voyager. Malgré ces obstacles, l'équipe a réussi sa participation à Washington avec un autre doctorant qui a pu reprendre le coaching. A ce jour, le décompte des points n'étant pas encore fait, le classement n'est pas révélé mais il est sûr que l'équipe de Strasbourg a vaincu 3 équipes sur 4.

Madame le Doyen remercie Madame HAMANN pour cette présentation qui manifeste l'engagement des étudiants dans ce concours.

### **Concours de Droit pénal**

Madame LEBLOIS-HAPPE informe que l'équipe de Strasbourg est arrivée en demi-finale dans le concours de Droit pénal.

### **Concours Cassin**

Madame DUCOULOMBIER rappelle que l'équipe de Strasbourg était composée d'étudiants de Master 1 en Droit des libertés et Droit européen et qu'elle était coachée par M. Romain Place. L'équipe est classée 4<sup>ème</sup> ex-aequo avec l'Université de Lausanne. Il s'agit donc d'une grande satisfaction. Le concours, sous la présidence de M. Louis SCHWEITZER, s'est très bien déroulé grâce notamment à une organisation efficiente. Madame DUCOULOMBIER en profite pour remercier le Conseil de faculté pour son soutien à ce concours.

Madame le Doyen remercie également Madame DUCOULOMBIER en sa qualité de Présidente du conseil scientifique de ce concours qui promeut les valeurs auxquelles la Faculté est très attachée.

### **Tournoi Européen de Gestion**

Madame Catherine BIERENT, chargée de mission auprès du Vice-Doyen en charge de la Filière AES, indique qu'un Tournoi Européen de Gestion est organisé chaque année par le Conseil régional d'Alsace de l'Ordre des experts-comptables avec le concours du Conseil Régional de Lorraine de l'Ordre des experts-comptables et de la Steuerberaterkammer Rheinland-Pflaz. Il s'agit d'un jeu d'entreprise dont certains choix sont déterminants pour gagner ce tournoi. Cette année, deux équipes de Strasbourg y ont participé. L'équipe de Master 1 AES s'est placée 2<sup>ème</sup> au classement général et a en outre obtenu le 2<sup>ème</sup>

prix de la communication. L'équipe Master 1 Droit des affaires a, quant à elle, gagné le 2<sup>ème</sup> prix de la rentabilité, sachant qu'il s'agit d'un des plus difficiles à obtenir.

Madame le Doyen salue les performances des étudiants et remercie tous les enseignants-chercheurs et les accompagnateurs qui œuvrent auprès d'eux.

- Double diplôme Strasbourg-Fribourg en Brisgau

Madame HAGUENAU-MOIZARD annonce l'ouverture du double-diplôme franco-allemand entre l'Unistra et l'Université de Fribourg en Brisgau. A l'occasion de leur formation, les étudiants passent la première année à Strasbourg, dans le parcours de master juridique de leur choix, puis la deuxième année à Fribourg en Brisgau.

Le soutien officiel de l'UFA a été obtenu, ce qui signifie que les étudiants qui partiront à Fribourg percevront une bourse mensuelle de 300€.

Madame HAGUENAU-MOIZARD informe également que la licence intégrée avec Sarrebrück a obtenu le renouvellement du soutien par l'UFA. Il est à signaler que la demande des étudiants est croissante car le nombre de candidatures est plus élevé que celui de l'an dernier.

Madame le Doyen souligne l'importance de ces formations franco-allemandes qui contribuent au rayonnement de la Faculté et révèlent l'attractivité de celle-ci.

- Point sur les travaux en cours

Monsieur Bruno TRESCHER, vice-doyen filière AES en charge du patrimoine et Madame Fabienne GERARD, chargée de la gestion administrative et financière, indiquent conjointement que les travaux de rénovation énergétique évoluent favorablement. La prochaine phase concerne les escaliers centraux qui vont être bloqués en mai puis en juin. Néanmoins, il reste les travaux dans les escaliers de secours qui sont retardés car le financement est pour l'instant bloqué. Ces travaux seront réalisés dès que l'enveloppe financière sera débloquée par le Ministère.

M. ECKERT demande comment utiliser les boîtiers de rafraîchissement installés dans les bureaux. Madame GERARD répond qu'une note d'utilisation est en cours d'élaboration par les architectes et la DPI. Elle sera très prochainement diffusée.

M. TRESCHER explique que ce système de rafraîchissement sera entièrement opérationnel quand tout sera terminé. Pour l'instant, seule l'installation dans l'aile nord du bâtiment est fonctionnelle.

Madame PAUTHIER indique que la détection de lumière est compliquée dans certaines salles et qu'il faut bouger constamment dans la pièce pour que la lumière soit constante.

Madame GERARD précise que normalement en appuyant longtemps sur l'interrupteur, la lumière doit être permanente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.

Le Doyen,



Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU



Dates des prochains Conseils de faculté (ajustements possibles) :

- 17 juin 2019